

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 18 février 2021

Convocation du : 12 février 2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 février à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON,, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme LEROUX et M. DERONNE, Mme DE PARIS et M. QUESTE, Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, Mme NAEYE et Mme CASIER, M. CATTOIRE et Mme DELANNOY-CUISINIER, M. VANNESTE et M. PICKEU, Mme DELESTREZ et M. BRUNET, Mme PRINGUEZ et M. AIT EL HAJ, M.BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, Mme CASSAN et M. LANDLER, Mme BAURANCE et M. VANGAEVEREN, Mme HALOS, ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DUBREU, Mme GUSTIN, Mme COBBAERT, M. MARIE, M. MERTEN, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Sylvie GUSTIN

DE21.016

**FINANCES**  
**ACTIVITES CULTURELLES**  
**DROITS D'INSCRIPTION 2020-2021**  
**EXONERATIONS-DEDOMMAGEMENTS**

*Autorisation - Approbation*

☪

Nos écoles municipales de musique, de danse, d'art et de couture sont fortement impactées par cette crise sanitaire, comme beaucoup d'autres activités et services.

Le premier confinement avait donné lieu à la fermeture de l'ensemble de nos structures au public jusqu'aux vacances d'été 2020. Une seconde période de confinement s'est étendue de début novembre 2020 au 4 janvier 2021, date de reprise pour les élèves mineurs. A mi-janvier 2021, les élèves adultes n'ont toujours pas pu reprendre.

De nombreuses initiatives se sont mises en place afin de maintenir un enseignement à distance, ou du moins des propositions de travaux, exercices, découvertes. Nos professeurs ont rivalisé d'ingéniosité, de créativité et d'efforts afin de maintenir le lien avec les élèves.

Pour autant, il va de soi que nous ne pouvons considérer que nos élèves bénéficient de l'enseignement pour lequel ils se sont inscrits, dans toute sa diversité et sa qualité, même pour l'école de musique qui a mis en place un enseignement en distanciel.

Dès lors, se pose la question des droits d'inscription des élèves.

Ainsi, il est proposé d'aménager en cours d'année scolaire le versement des droits d'inscription trimestriels ou annuels, de façons diverses selon les différents cas de figure, sous forme de dédommagements le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette proposition et de permettre les remboursements aux familles des cours non dispensés.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Bernard Haesebroeck over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE D'ARRAS' at the top, 'MÉTROPOLITAIN' at the bottom, and 'Métropole Européenne de Lille' in the center. There are also stars and a central emblem within the seal.

**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole Euro-  
péenne de Lille